



Donations à ma fille et demande d'adoption

Par Visiteur

Qu'existe-t-il comme donation et en quoi consistent-elles

je vous explique ma situation la fille de ma femme ma demandée de l'adopter (adoption simple) trouvant l'excuse qu'elle avait honte au travail et je l'ai cru elle avait 27 ans a l'époque après cela je ne l'ai plus revu aujourd'hui elle prétends le bien de mes enfants et je ne voudrai rien lui laisser comment faire meme si je ne fais pas de donation partage j attends une réponse c'est tres urgent et j espere trouver une solution a mon probleme en vous remerciant par avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

qu'existe-t-il comme donation et en quoi consistent-elles

Pouvez-vous préciser votre question? Que souhaitez vous faire?

En effet, une donation peut se distinguer par sa forme (manuelle, sous seing privé, authentique) ou par son destinataire (époux, enfants, tiers etc.) ou encore par le cadre dans lequel elle se déroule (donation-partage dans la succession..)

Très cordialement.